



API Hastignan
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Service :
Direction de l' Education

Affaire suivie par :
Pascal Piqué
education@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 40 59
Fax : 05 56 57 40 96

Saint-Médard-en-Jalles, le 12 novembre 2015

Objet : participation
aux TAP

Madame, Monsieur

Je fais suite à votre courrier en date du 20 octobre relatif à la mise en place d'une participation des parents au Temps d'Accueil Périscolaire à compter de janvier 2016, par lequel vous exprimez un désaccord vis-à-vis de cette nouvelle mesure.

Comme cela vous a été rappelé, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires intervient alors que les collectivités doivent faire face à des mesures de baisse drastique des dotations de l'État. Dans ce contexte, le budget consacré à l'éducation, qui représente 20 % du budget de la Ville, continue d'être prioritaire pour la municipalité.

Toutefois, ainsi que nous en avons à nouveau longuement débattu lors de la réunion qui s'est tenue avec les représentants de parents élus des écoles de la commune le 2 novembre, la municipalité ne reviendra pas sur la décision de demander une participation des usagers à ce service. La délibération en précisant les conditions de mise en œuvre sera présentée au conseil municipal du 3 décembre.

Néanmoins, la dynamique de concertation qui s'est tenue a d'ores et déjà permis des avancées, puisqu' un certain nombre de propositions des parents lors des 2 réunions qui ont été organisées seront prises en compte : un quart d'heure de battement permettant aux familles de prendre en charge leurs enfants avant le début du TAP, grille tarifaire affinée, forfait pour participation exceptionnelle, parcours TAP « spécifique » pour les enfants les plus éloignés des pratiques culturelles notamment.

Par ailleurs, la Ville a bien entendu les attentes exprimées pour une prise en compte du taux d'effort et des réalités familiales dans le calcul de la participation des parents.

Enfin, je vous confirme qu'une information aux familles sera faite dans les jours suivant le conseil municipal.

×

Comptant vous retrouver à l'occasion de la dernière réunion de travail qui se tiendra le 17 novembre prochain,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations



Corinne Le Moller

Adjointe au maire déléguée aux Ecoles,
à la vie scolaire et périscolaire